



**Direction Générale des
Impôts et des Domaines**



LA FISCALITE LOCALE, COMMENT MIEUX L'OPTIMISER: CAS DU BENIN

Présentée par

Vicentia AKOTO OKRY

Chef du Service d'Assiette N°3 du Centre des Impôts de
Petites Entreprises (CIPE) de Cotonou/BENIN

Brazzaville, 8–10 décembre 2014

PLAN DE PRESENTATION

Introduction

1. Les fondements de la décentralisation
2. Les acteurs de la mobilisation des ressources fiscales locales
3. Les moyens financiers des collectivités locales
4. Les difficultés liées à la mobilisation des ressources locales
5. Les perspectives d'amélioration du rendement des impôts et taxes locales

INTRODUCTION

Depuis l'année 2003, la République du Bénin s'est engagée dans l'expérience de la décentralisation avec comme objectifs fondamentaux:

- ✓ L'apprentissage de la démocratie à la base;
- ✓ Le développement local.

Conformément à la loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale (article 28), le Bénin a retenu un niveau de décentralisation (la commune).

INTRODUCTION

Le Bénin compte aujourd'hui 77 communes, dans 12 départements, qui disposent de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Il importe donc que les communes trouvent les voies et moyens pour :

- mobiliser les ressources déjà existantes,
- identifier les stratégies à mettre en oeuvre en vue d'optimiser le potentiel disponible.

1-LES FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION

- ❖ le couplage de la décentralisation avec la déconcentration ;
- ❖ la libre administration des collectivités territoriales décentralisées par des conseils élus ;
- ❖ la création de deux (02) catégories de communes : les communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo) et Parakou) et celles de droit commun;
- ❖ la reconnaissance aux communes de compétences propres, des compétences déléguées et des compétences partagées, sous le contrôle de l'Etat;

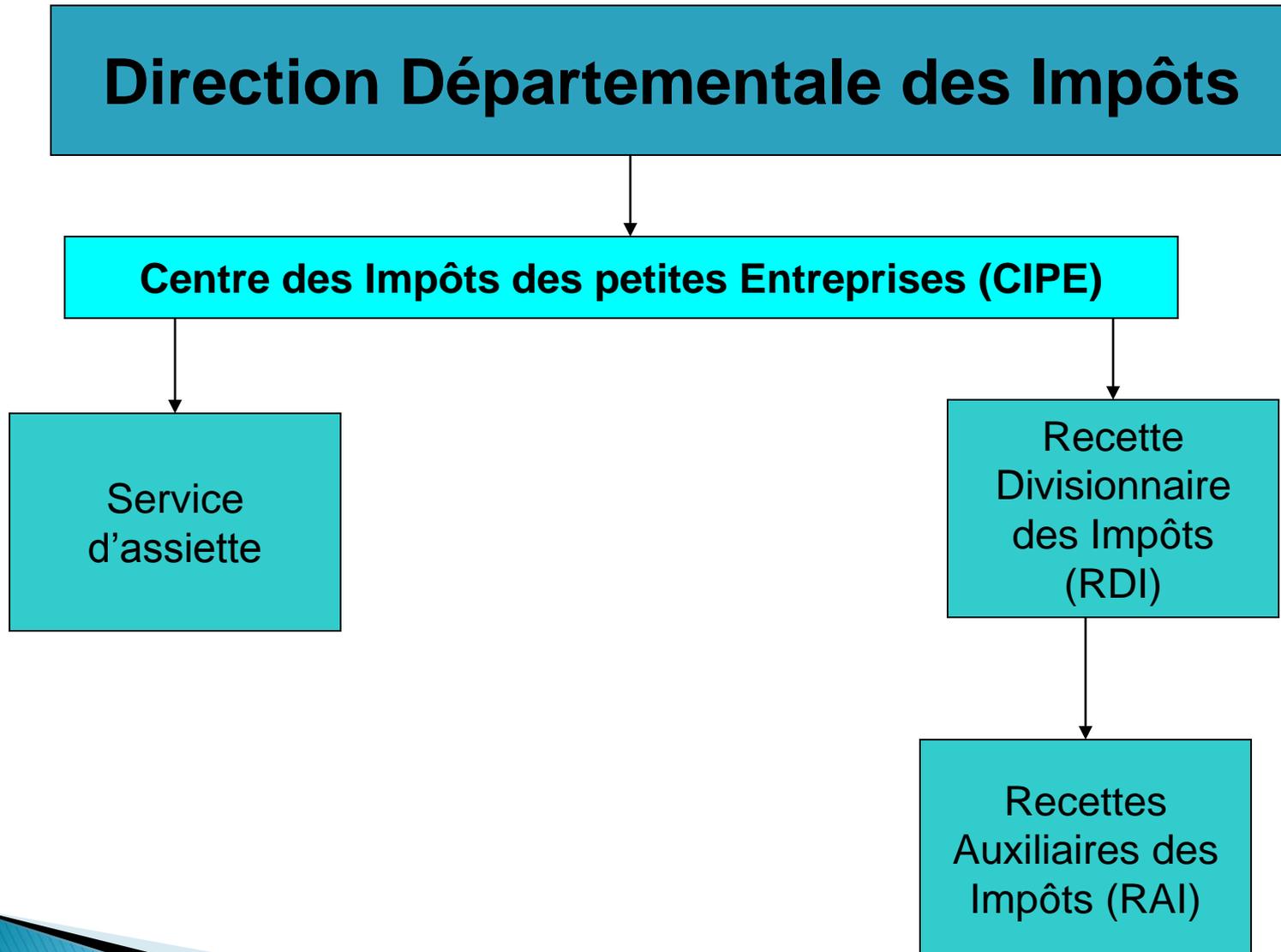
1-LES FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION

- ❖ l'autonomie financière accordée aux communes leur permet d'avoir un budget propre ;
- ❖ l'affirmation du rôle de la tutelle administrative assurée par le préfet et qui comporte deux aspects : le contrôle de la légalité des actes de l'autorité communale, le contrôle budgétaire et l'assistance conseil aux communes ;
- ❖ l'exigence du soutien de l'Etat aux collectivités locales afin de promouvoir leur développement harmonieux ;

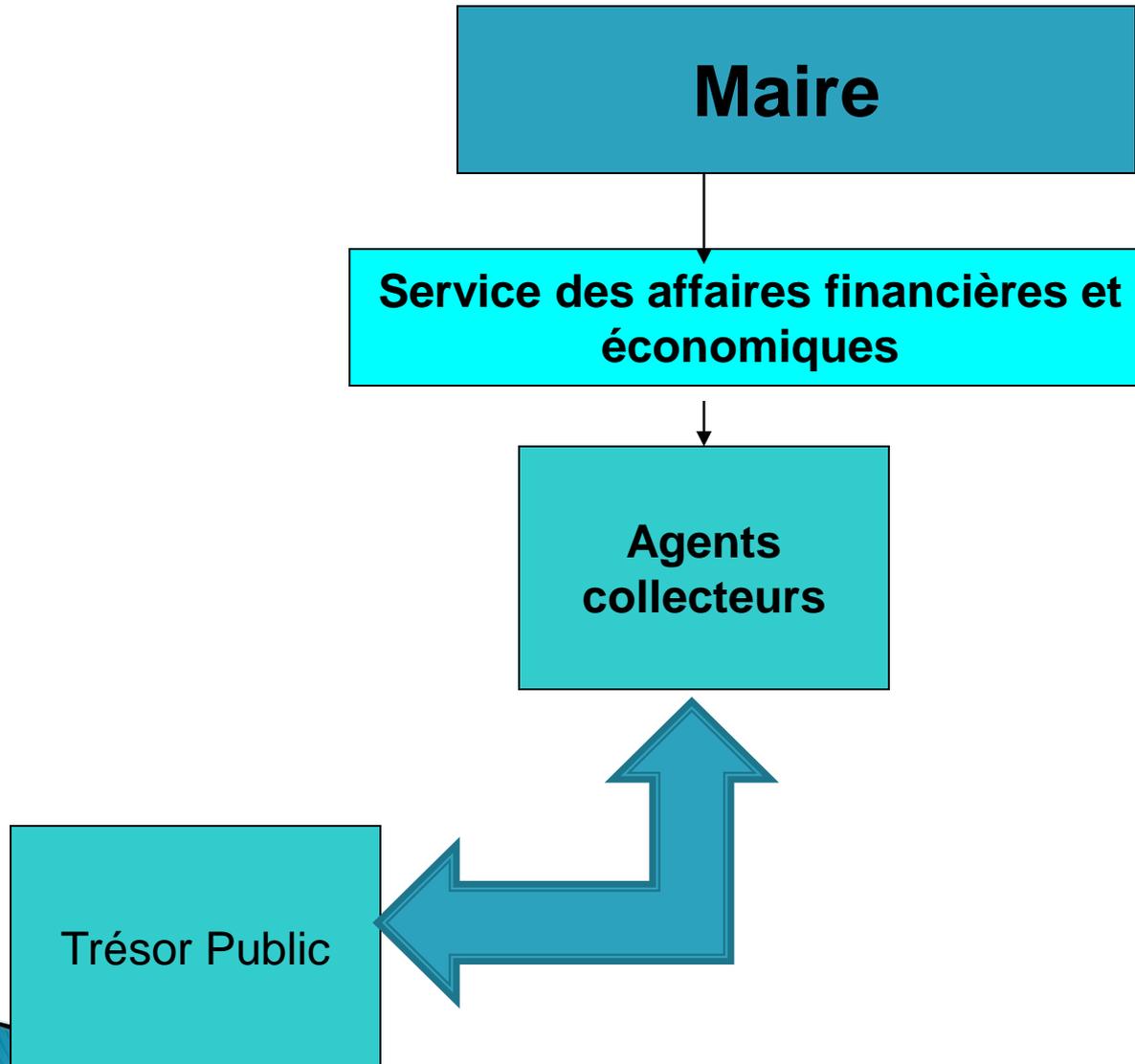
1-LES FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION

- ❖ la nécessité d'une solidarité intercommunale. Celle-ci s'est traduite par la création d'un fonds de solidarité intercommunal ;
- ❖ la possibilité donnée aux communes de nouer des relations de coopération intercommunale ou de coopération décentralisée avec des collectivités territoriales d'autres Etats.

2-LES ACTEURS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FISCALES



2-LES ACTEURS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FISCALES



3-LES MOYENS FINANCIERS DES COLLECTIVITES LOCALES

3-1LES RECETTES FISCALES

***Collectées par la Direction Générale des Impôts à travers les Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) pour le compte des collectivités locales :**

- la contribution des patentes;
- la contribution des licences;
- les impôts fonciers;
- la Taxe de Développement Local (TDL);
- la taxe d'enlèvement des ordures (TEO).

LES RECETTES FISCALES

***Collectées par les services de la commune:**

- la taxe de pacage;
- la taxe sur les barques et pirogues motorisées;
- la taxe sur les spectacles, jeux et divertissements;
- la taxe sur les ventes de boissons fermentées et préparation artisanale;
- la taxe sur la publicité;
- la taxe sur les affiches;
- la taxe sur les taxis de ville à deux ou à quatre roues;
- le produit de toutes taxes locales prévues au Code Général des Impôts.

LES RECETTES FISCALES

* **Les ristournes accordées par l'Etat :**

- La Taxe de Voirie prélevée par l'Etat;
 - La TVA perçue au cordon douanier;
 - La Taxe sur l'exploitation des carrières et mines;
- Elles représentent pour l'ensemble des communes:
- 0,5% pour la TVA au cordon douanier;
 - 49,63% pour la Taxe de Voirie.

La part du produit de la TVA et de la Taxe de Voirie revenant aux collectivités locales est répartie comme suit:

- ▶ 80% aux trois communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou)
- ▶ 20% aux autres communes.

TABLEAU DE REPARTITION DE LA TVA A L'IMPORTATION ET DE LA TAXE DE VOIRIE POUR L'ANNEE 2013 (en F CFA)

	Recettes totales	Pourcentage attribué	Part des collectivités locales
TVA à l'importation	159.793.551.411	0,5%	798 967 757
Taxe de voirie	6.841.740.704	49,63%	3.395.555.911

3-2 LES AUTRES RECETTES DES COMMUNES

- ▶ les recettes des prestations et des services de la commune
- ▶ les produits du patrimoine et des activités
- ▶ les taxes et redevances relatives aux services d'hygiène et de salubrité publique et aux services funéraires assurés par la commune
- ▶ les subventions, participations et les recettes d'investissement.

L'OUTIL DE MOBILISATION DES RECETTES FISCALES:LE REGISTRE FONCIER URBAIN

Le Registre Foncier Urbain reste aujourd'hui l'outil le plus performant pour la mobilisation des ressources fiscales.

Existe dans les trois villes à statut particuliers (Cotonou, Porto-Novo et Parakou)

RFU

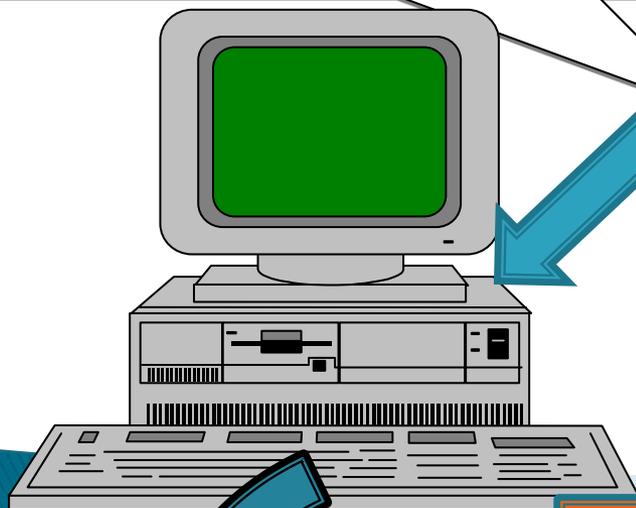
- Maitriser l'assiette
- Accroître les recettes
- Consolider les recettes

SCHEMA DU RFU

OPERATIONS

Constitution BDU

1. - Enquêtes foncières
2. - Enquêtes urbaines
3. - Cartographie adressée



CONTENU DES ENQUETES

Foncier : Parcelle

- Statut - Usage
- Niveau d'équipement
- Contenu (bâtiments)

Propriétaire / Exploitant

- Parcelle – Activités
- Identité
- Adresse

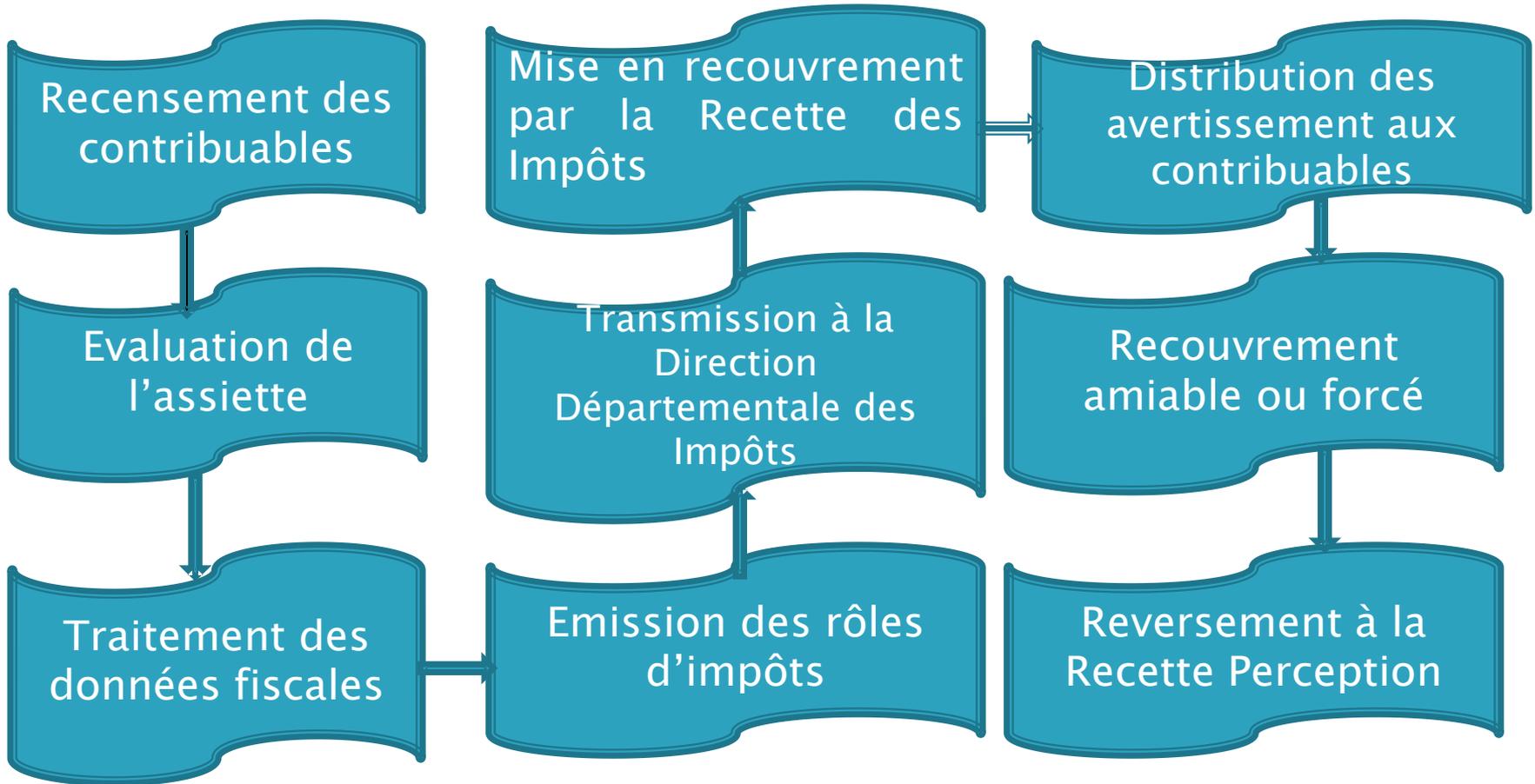
Activités

- Nature
- Classe

Exploitation :

1. Fiscale
2. Foncière
3. Urbaine

LA CHAINE FISCALE DES IMPOTS LOCAUX



POINT DES RECETTES DES 77 COMMUNES DU BENIN AU TITRE DE L'ANNEE 2013 (en F CFA)

Recettes fiscales collectées P/C Collectivités	Recettes fiscales collectées par les communes	Subventions reçues	Autres produits	Total des recettes
25.352.629.053	16.405.878.877	6.976.096.631	1.202.837.995	49.937.442.556
50,76%	32,85%	13,96%	2,40%	100%

4-DIFFICULTES LIEES A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

Impôts fonciers:

Incivisme des propriétaires

Patente, licence et Taxe Professionnelle:

importance du secteur informel

- 98% du tissu économique
- 50% des entreprises sont du secteur artisanal
- 34% du secteur commercial
- L'industrie ne représente que 0,21% des activités menées dans les communes.

4- DIFFICULTES LIEES A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

- ✓ Préviation fantaisiste au niveau des communes: des taux de réalisation de plus de 100% ou parfois insignifiante de moins de 50%

- ✓ Cadre organisationnel inopérant
 - Insuffisance des ressources matérielles et humaines
 - Défaut de fonctionnement des cadres de collaboration entre les communes et la DGID (sauf Cotonou qui définit avec la DGID un protocole régulier d'accord pour la mobilisation des ressources

- ✓ Absence de cadastre.

4- DIFFICULTES LIEES A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

- ✓ Insuffisance de communication entre l'ordonnateur et les acteurs du développement;
- le budget est inaccessible aux différents acteurs, principalement à la population;
- absence de compte rendu sur l'utilisation des impôts et taxes payées.

4-DIFFICULTES LIEES A LA MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES

- ✓ La non maîtrise du gisement fiscal (seules certaines communes procèdent à des enquêtes de mises à jour: toutes les autres communes font souvent de la reconduction des données surtout en matière foncière;
- ✓ Absence d'un Registre foncier Urbain dans toutes les localités ou absence de mise à jour s'il en existe;
- ✓ Une absence de politique tarifaire.

5- LES PERSPECTIVES D'AMELIORATION DU RENDEMENT DES IMPOTS ET TAXES LOCALES

- Etendre la signature la signature des protocoles d'accord entre la DGID et toutes les communes ;
- Institution du Registre Foncier Urbain simplifié dans les autres localités;
- Renforcement de l'appui technique GIZ (logiciel de gestion des impôts locaux, évaluation du gisement fiscal des communes, etc).

5- LES PERSPECTIVES D'AMELIORATION DU RENDEMENT DES IMPOTS ET TAXES LOCALES

➤ **Projet de réforme du régime fiscal des micros et petites entreprises (MPE)**

Constat: le régime fiscal des MPE est:

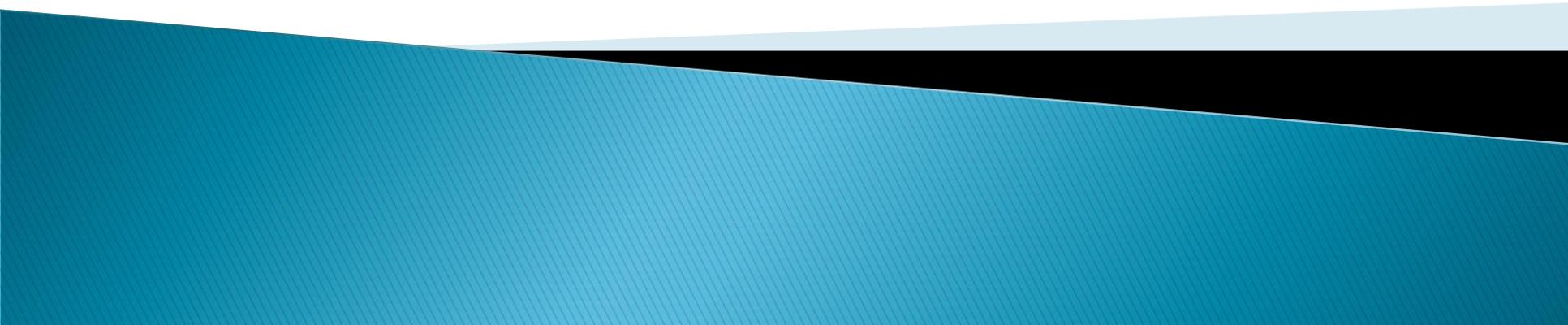
- **Complexe** (multiplicité des régimes, application inégale de la « patente foraine », multiplicité de taux, surtout dans les localités où la Taxe Professionnelle Unique ne s'applique pas);
- **Injuste** (TPU assise sur la valeur locative)
- **Imprévisible** (valeur locative ou bénéfice imposable pouvant être déterminés par le service des impôts);
- **Méconnu ou mal-compris** des contribuables.

5- LES PERSPECTIVES D'AMELIORATION DU RENDEMENT DES IMPOTS ET TAXES LOCALES

Grandes orientations du projet de réforme en cours :

- Un impôt synthétique (dispense du IRPP, Patente, VPS...);
- Basé sur le chiffre d'affaires;
- Système déclaratif simplifié ;
- Comptabilité minimale (registre recettes/dépenses);
- Paiement annuel spontané.

Merci pour votre attention

A decorative graphic at the bottom of the slide consisting of a dark blue wavy shape on the left, a black horizontal bar, and a light blue wavy shape on the right.